

Procès-verbal du conseil d'administration
du 24 avril 2018
Séance n°4



académie
Besançon

éducation
nationale



Président : Stéphane Pini, Principal

Secrétaire de séance : Isabelle Poirson, représentante des parents d'élèves

Présents avec droit de vote : 20

Excusés : 9

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h25. Il informe qu'en plus des présents avec droit de vote l'agent-comptable est présent sans droit de vote.

1. Adoption du PV de la séance du 6 février 2018

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Madame Poirson, représentante des parents d'élèves, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Poirson est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur le principal demande l'autorisation de rajouter la vente de la Dacia Logan et l'achat d'un véhicule utilitaire neuf à l'ordre du jour, ainsi que la DBM de prélèvement sur fonds de roulement afférente à cette opération.

➤ Communications

➤ Domaine financier

- Compte financier 2017
- Signature contrats de maintenance
- Vente de la Dacia Logan et achat d'un véhicule utilitaire neuf, ainsi que la DBM de prélèvement sur fonds de roulement afférente à cette opération.

➤ Domaine pédagogique

- Organisation et calendrier de fin d'année scolaire
- Organisation du DNB 2018
- Organisation de l'orientation
- Programme école ouverte
- Voyage en Allemagne

➤ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié avec l'ajout de la vente de la Dacia Logan et l'achat d'un véhicule utilitaire neuf, ainsi que la DBM de prélèvement sur fonds de roulement afférente à cette opération, est adopté à l'**unanimité**.

➤ COMMUNICATIONS

• **Retour sur les postes à la rentrée**

Lors du dernier conseil d'administration, il avait été évoqué la possibilité d'ouvrir un poste définitif en espagnol. Le Rectorat n'a pas retenu cette option pour la rentrée 2018, aucun poste à proximité ne permettant de faire un complément de service convenable. Nous disposerons donc à la rentrée 2018 soit d'un TZR soit d'un contractuel.

• **Retour sur les voyages**

Concernant le voyage en Irlande, le FSE a été en mesure de donner plus que ce qui était prévu, notamment grâce aux actions conduites qui ont très bien fonctionné. Le coût du voyage en Irlande a encore diminué par rapport à ce qui était initialement prévu (344,75 euros contre 380 euros initialement prévus, pour un coût réel par personne de 421,75 euros), et madame Beaupain, adjointe-gestionnaire, a réajusté le dernier paiement pour tenir compte de cette aide supplémentaire.

Pour les familles les plus en difficulté, le dossier Jeunesse en Plein Air a été envoyé pour une prise en charge pouvant aller jusqu'à 25 % du coût total du voyage, hors aides. La notification est intervenue le 13 avril : 25 élèves bénéficieront d'une aide des JPA pour un montant total de 1 780 euros. Ces aides viendront en déduction du reste à charge pour les familles et une notification écrite leur sera adressée.

• **Installation d'un distributeur de plateaux**

En février 2017, et suite à la demande de monsieur le principal, le Département du Doubs avait fait part de son accord concernant l'installation d'un distributeur automatique de plateaux en remplacement de la borne. L'idée étant de fluidifier le passage des élèves, simplifier la surveillance et la gestion des passages sans carte et éviter les oublis répétés de cartes. Par ailleurs, ce système limitera très fortement la manutention des plateaux par les agents.

Depuis mars 2018, la borne est hors service suite à une panne importante qui nécessite son remplacement. La panne a engendré de très importants problèmes (lenteur accrue dans le passage des élèves, contrôles individuels des élèves, ajout manuel des 280 repas jour dans le logiciel, etc.).

Après discussion avec le Département du Doubs, celui-ci nous a confirmé la prise en charge de l'achat du distributeur automatique de plateaux. Celui-ci devrait être installé début mai.

➤ DOMAINE FINANCIER

• **Vente de la Dacia Logan et achat d'un véhicule utilitaire neuf, ainsi que la DBM de prélèvement sur fonds de roulement afférente à cette opération.**

Monsieur le principal rappelle qu'en 2014, le collège a acquis une Logan Dacia neuve, pour usage professionnel. Très rapidement, ce véhicule s'est avéré peu pratique, notamment pour l'ouvrier professionnel qui a plus besoin d'un véhicule utilitaire que d'un véhicule de tourisme.

Après avis de l'ouvrier professionnel, il a été décidé de se séparer de la Logan et de procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire qui pourra réellement lui être utile dans ses tâches quotidiennes et servir à plus de personnels. Plusieurs devis ont été réalisés sur des véhicules d'occasion auprès de prestataires locaux. Il s'avère que les propositions ont été faites sur des véhicules de 75 ou 90 chevaux, insuffisants pour le tractage d'une remorque. Par ailleurs, ces voitures étaient fortement kilométrées (entre 100 000 et 130 000 kilomètres). Le coût était par ailleurs assez élevé (de 4 990 à 6 990 euros).

Monsieur le principal a fait effectuer par la succursale de Peugeot Vesoul un devis pour un véhicule neuf (Peugeot Partner) pour un coût total de 22 177,76 euros. Après remises exceptionnelles (7 539 euros) et reprise conséquente de la Logan (5 368,76 euros contre 3 500 à 4 000 euros chez les autres prestataires pour une cote argus au 24 avril 2018 de 3 221 euros), le coût pour l'établissement d'un véhicule neuf de 98 chevaux s'élève à 9 000 euros TTC, toutes options comprises. Ce nouveau véhicule est totalement conforme aux attentes de l'ouvrier professionnel, et pourra être mieux utilisé qu'actuellement.

Le Département a été sollicité pour avis et est favorable à cette acquisition.

Monsieur le principal demande donc

- L'autorisation de vendre à Peugeot Vesoul (société Industrielle Val de Saône) la Logan Dacia dont le collège est actuellement propriétaire pour un montant de 5 836,76 euros
Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
L'autorisation de vendre à Peugeot Vesoul (société Industrielle Val de Saône) la Logan Dacia, et de signer les documents afférents à cette vente, est adoptée à **l'unanimité**.

- L'autorisation d'acquérir un Peugeot Partner Premium Standard VTI 98 BVM5, conformément à la proposition commerciale du 24 avril 2018, pour un coût total de 9 000 euros TTC.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation d'acquérir un Peugeot Partner Premium Standard VTI 98 BVM5, conformément à la proposition commerciale du 24 avril 2018, pour un coût total de 9 000 euros TTC, et de signer les documents afférents à cet achat, est adoptée à **l'unanimité**.

- L'autorisation de réaliser par une DBM un prélèvement sur fonds disponibles de 10 000 euros sur le service général afin de payer l'acquisition du Peugeot Partner et d'éventuels frais non prévus.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'autorisation de réaliser par une DBM un prélèvement sur fonds disponibles de 10 000 euros sur le service général afin de payer l'acquisition du Peugeot Partner est adoptée à **l'unanimité**.

• **Compte financier 2017**

Madame Beaupain, adjointe-gestionnaire, présente le rapport de gestion, en faisant un point sur les différents chapitres. Elle réalise également un point sur les réserves et sur la viabilisation, puis apporte les informations sur les modifications apportées au BP 2017.

Madame Beaupain présente finalement le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2017.

Monsieur Halouane, agent-comptable, présente son rapport, ainsi que le bilan de l'exercice 2017.

Madame Nevers, conseillère départementale, indique qu'elle est fière du collège de Rougemont et félicite l'établissement pour son dynamisme, notamment en termes de sorties, de voyages et d'ouverture culturelle.

Monsieur Allou, représentant des personnels, ajoute qu'à chaque fois, le collège a un très bon retour des intervenants extérieurs et souligne l'excellent comportement des élèves.

Monsieur Pini adresse également ses félicitations à l'équipe des agents, et en particulier à monsieur Menière, chef cuisinier, qui a su maîtriser les coûts tout en proposant des menus de qualité. Il indique qu'en trois ans, aucune plainte n'est intervenue et que, bien au contraire, les familles et les élèves soulignent la qualité de la restauration scolaire.

Monsieur Pini explique que deux votes sont nécessaires :

1) Vote sur le compte financier avec ou sans réserve

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité et sans réserve** le compte financier 2017

2) Vote de l'affectation des résultats sur la proposition de répartition suivante :

4 171,09 euros au service général et 18 203,80 euros au service de restauration et d'hébergement.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité** l'affectation des résultats du service général.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité** l'affectation des résultats du service de restauration et d'hébergement.

(Monsieur Halouane, agent-comptable, quitte la séance. Le nombre de votants reste inchangé)

• **Signature contrats de maintenance**

Dans le cadre de la réintégration échelonnée des dépenses de viabilisation, notre établissement aura à sa charge les contrats de maintenance des installations thermiques et aérauliques, entretien de l'adoucisseur d'eau, des portails électriques et des élévateurs à partir du 1^{er} juillet 2018. Il va donc être prochainement nécessaire de signer de nouveaux contrats dans ces différents domaines et monsieur le principal demande l'autorisation de signer l'ensemble desdits contrats.

Madame Beaupain, adjointe-gestionnaire, souligne la compétence et l'expertise de monsieur Millet, ouvrier professionnel.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'autorisation de signer les différents contrats de maintenance est adoptée à **l'unanimité**.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

• **Organisation et calendrier de fin d'année scolaire 2017-2018**

Monsieur le principal présente l'organisation de la fin d'année selon le planning suivant :

- Semaine du 28 mai : accueil des élèves de CM2 au collège
- Lundi 28 mai : épreuves d'ASSR 1 et 2
- Mardi 5 juin : conseils de classes de 3^{ème} (ceux-ci devant se tenir entre le 4 et le 7 juin au niveau académique, la commission d'appel étant le 13 juin). L'arrêt des notes pour les classes de 3^{ème} est donc fixé au vendredi 1^{er} juin
- A partir du 11 juin : conseils de classes des autres niveaux
- Mercredis 13 et 20 juin après-midi : Ecole ouverte
- 25 juin : restitution des manuels
- 2 au 4 juillet : voyage en Allemagne pour les élèves de 4^{ème} et éventuellement 5^{ème}
- Du 2 au 3 juillet : stages de remise à niveau pour les 3^{èmes} ou PSC 1 pour les 3^{èmes} ou Formation aux gestes qui sauvent pour les autres élèves
- Lundi 2 juillet : conseil d'administration de fin d'année
- 5 et 6 juillet : stage établissement secourisme et réunions spécifiques de préparation à la rentrée
- 13 juillet : fermeture du secrétariat du collège
- 27 août : ouverture du secrétariat du collège
- 28, 29 et 30 août : école ouverte

Les élèves seront accueillis jusqu'au 6 juillet.

Ce planning reste susceptible d'évolutions et/ou de modifications en fonction du calendrier académique ou de contraintes liées à l'établissement.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'organisation et le calendrier de fin d'année scolaire sont adoptés **à l'unanimité**.

• **Organisation des épreuves du DNB session 2018**

- A compter du 30 avril, de 13h à 14h : entraînement aux épreuves orales du DNB
- Courant mai : épreuves communes pour chacune des épreuves du DNB
- Mercredi 13 juin : épreuve orale du Brevet
- 28 et 29 juin : épreuves du DNB
- Mardi 11 juillet : Résultats du DNB (sous réserve)

Pour rappel, le DNB se décompose comme suit :

Quatre épreuves écrites :

- Français sur 100 points
- Mathématiques sur 100 points
- Histoire-géographie – EMC sur 50 points
- Physique-chimie, SVT et technologie sur 50 points (2 épreuves sur les trois)

Une épreuve orale sur 100 points qui porte sur l'Histoire des arts ou sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre d'un des parcours (Avenir, citoyen, éducatif de santé ou d'éducation artistique et culturelle).

Les épreuves ponctuelles terminales sont donc portées à 400 points contre 300 en 2017.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence voire dépassant les attentes du cycle.

Pour l'obtention du DNB, 8 compétences sont évaluées. Pour chacune de ces compétences, l'élève est positionné et obtient des points en fonction du niveau de maîtrise, à savoir respectivement : 10, 25, 40 ou 50 points. La maîtrise des compétences est donc évaluée sur 400 points.

Le positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'appuie à partir du suivi régulier des apprentissages que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes pour les différents enseignements qui contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

À la fin de chaque cycle, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle. Une réunion de validation se déroulera donc dans la première quinzaine de juin afin de positionner chaque élève, en fonction des positionnements réalisés tout au long de l'année.

L'obtention du DNB est réalisée selon le barème suivant : admis (400 points), mention Assez bien (plus de 480 points), mention Bien (plus de 560 points), mention Très bien (plus de 640 points).

L'établissement étant centre d'examen, aucun élève des classes de 6^e à la 4^e ne pourra être accueilli pendant la durée des épreuves écrites du 28 et 29 juin.

Le vote de l'organisation du DNB ne porte que sur les dispositions internes, le reste étant fixé par le calendrier académique.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'organisation des épreuves du DNB 2018 est **adoptée à l'unanimité**.

• **Organisation de l'orientation**

- A partir du 26 avril : diffusion des fiches de vœux pour l'orientation post-3^e
- Vendredi 4 mai : visite du lycée Pergaud dans le cadre de la liaison collège-lycée (pour tous les élèves de 3^e)
- Vendredi 25 mai : date limite de retour des fiches de vœux pour l'orientation post-3^e
- Mardi 5 juin : conseils des classes de 3^e
- Lundi 11 juin à 12h : fermeture de l'application pour la saisie des orientations. A compter de cette date, plus aucune modification ne pourra intervenir
- Mercredi 20 juin : date limite de saisie des demandes de bourses lycée sur les Téléservices (conformément à l'information communiquée aux familles des élèves de 3^e le 5 avril)
- Mardi 26 juin : diffusion des résultats définitifs de l'affectation. Il est à noter que cette année les résultats d'affectation post-3^e seront donc donnés avant les épreuves du DNB, notamment afin de laisser plus de temps aux familles pour remplir et rapporter les dossiers d'inscription.
- Du vendredi 29 juin au mercredi 4 juillet : saisie des vœux pour les élèves non affectés
- Lundi 9 juillet : commission d'ajustement
- Lundi 10 septembre : transmission aux collèges de places vacantes en LP après constat de rentrée
- Mardi 18 septembre : date limite d'envoi des demandes d'ajustement

Monsieur le principal indique que par ailleurs il est possible que M. Thévenin, Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation, réalise une séance d'information en mai afin de répondre aux dernières questions des familles de 3^{ème} pour l'orientation dans la voie professionnelle. Il rappelle par ailleurs que dès septembre a débuté le travail avec les élèves de 3^{ème} et que M. Thévenin a vu l'ensemble des élèves sur le 1^{er} trimestre. De nombreux entretiens individuels d'orientation avec les familles ont également été conduits.

Le vote de l'organisation de l'orientation ne porte que sur les dispositions internes, le reste étant fixé par le calendrier académique.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'organisation de l'orientation est **adoptée à l'unanimité**.

• Programme Ecole ouverte

Le programme Ecole ouverte vise à accueillir, sur des mercredis après-midi ou pendant des vacances, des élèves afin qu'ils puissent bénéficier d'activités pédagogiques, culturelles, linguistiques ou sportives. L'inscription est réalisée sur la base du volontariat.

Monsieur le principal donne le calendrier prévisionnel de l'Ecole ouverte, sachant que celui-ci pourra être réajusté en fonction des crédits alloués et des contraintes liées au recrutement d'intervenants :

- Mercredis 13 et 20 juin après-midi : accueil des 3^{ème} pour des révisions du DNB
- Mardi 28, mercredi 29 matin et jeudi 30 août : accueil des futurs et des actuels 6^{ème}, afin de permettre une meilleure liaison CM2-6[°] avec des activités culturelles, linguistiques et sportives, ainsi qu'une formation « gestes qui sauvent » à destination des futurs 6^{èmes}
- Lundi 22 octobre : activités pédagogiques, culturelles, linguistiques ou sportives ouvertes à tous les niveaux, ainsi qu'une formation PSC1 pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Concernant les intervenants, le/la vacataire percevra une indemnité de vacation, d'après le barème en vigueur au moment de l'action, le taux de base de l'indemnité brute étant fixé par l'arrêté du 19 août 1992 modifié.

La rémunération sera effectuée par l'agent comptable de l'établissement support de l'opération "Ecole Ouverte", après attestation de service fait. Les intervenants peuvent être des personnes extérieures à l'établissement (particuliers ou associations).

A ce titre, monsieur le principal demande l'autorisation du conseil d'administration afin de recruter les intervenants et de signer l'ensemble des contrats de travail, conventions ou tout autre document lié à leurs vacations, ainsi qu'au paiement de ces dernières sur l'année civile 2018.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel de l'Ecole ouverte est **adopté à l'unanimité**.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le principal est autorisé **à l'unanimité** à signer tout document relatif à l'embauche des intervenants et au paiement des vacations dues dont le montant est fonction du barème en vigueur.

• Voyage en Allemagne

Un voyage pour les classes germanophones est proposé dans la région de Stuttgart du 2 au 4 juillet 2018. Le prestataire retenu est VEFE Voyages éducatifs avec un programme de 3 jours et 2 nuitées en Forêt Noire : visite de Stuttgart, du château de Hohenzollern, de Triberg et activité de luges d'été vers le lac du Schluchsee entre autres. Les nuitées se feront en auberge de jeunesse à Stuttgart et Triberg. Le budget total du voyage s'élève à 7 483,60 €, assurance annulation comprise, pour 40 élèves et 4 accompagnateurs.

Le coût du voyage par personne est de 170,08 €. La participation maximale des familles est proposée à 150 € par élève, sachant que le foyer socio-éducatif apportera une aide de 20 € par élève. Le collège prendra en charge le coût des quatre accompagnateurs.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel du voyage en Allemagne est adopté **à l'unanimité**.

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 150 euros, est adopté **à l'unanimité**.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal lève la séance à 19h20, remercie les administrateurs et les convie à un moment de convivialité préparé par les agents.

Date du prochain conseil d'administration : lundi 2 juillet 2018 à 17h15

Le président du
conseil d'administration

La secrétaire de séance